ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Jeudi 16 novembre 1899 (26 Brumaire, An 108 de la République), 320e jour de l'année, 51e jour de l'automne. Lever du soleil, 7 h.12; coucher, 4 h. 17.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 15 novembre, à 2 heures du soir :
Pression barométrique : 772 m m. — Température maxima : 9 ; minima : 2°. — Humidité : 0,86. — Etat du ciel : clair. — Direction et force du vent : N. faible.
Temps probable pour aujourd'hui : beau ; pour demain : beau.

MAIRIE. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel-de-Ville, de 3 à 5 heures.

CONSULTATIONS JUDICIAIRES GRATUITES. — A l'Hôtel-de-Ville, de 9 heures à midi.

BAINS MUNICIPAUX, rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.
Fermés à 8 h.

MARCHÉS. — Grande-Place et place de la Liberté.

JUSTICE DE PAIX. — A neuf heures, audience de simple police.

LABORATOIRES MUNICIPAUX. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses. S'adresser au secrétariat de la Mairie.

BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS ET DESSINS ARTISTIQUES. — A l'Ecole nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à 9 h. du soir.

GRAND-THEATRE-HIPPODROME. — Relache.

THÉATRE COUVREUR, rue Archimède. — A 8 h. « La Case de l'Oncle Tom » et « La Pluie et le Beau Temps ».

COURS PUBLICS. — De 8 h. à 9 h. 1/2, dans l'immeuble Pierre Catteau.
Langue anglaise : 2e année, 3e année pour les hommes de 6 à 7 h. 1/2, 1re, 2e et 3e années, pour les demoiselles.
Langue allemande : 1er Cours de 8 à 9 h. 1/2.
Comptabilité et arithmétique commerciale. — Année préparatoire et 1re année, de 8 à 9 h. 1/2.

« La Coopérative « La Paix » a vendu près de **deux millions** de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres. »

L'« Egalité de Roubaix-Tourcoing »

DEVANT LA COUR D'APPEL

ETRANGE CONDAMNATION

Le nommé Achille Rousseau — un sot et **fat** politicien, — avait été devant le tribunal correctionnel de Lille, nos collaborateurs et amis Prouteix et Lesur pour refus d'insertion d'une lettre rectificative et pour diffamation.

Nous avions refusé au sieur Rousseau l'insertion de sa lettre parce que ce morceau de mauvaise prose contenait des injures vis-à-vis de tierces personnes étrangères à notre critique première, et parce que nous considérions avoir appliqué à cet individu un qualificatif permis en le dénommant « républicain à l'eau bénite. »

Le tribunal correctionnel avait débouté le roussin Rousseau de sa demande insensée.

Notre gérant et notre collaborateur avaient été acquittés.

L'imprudent demandeur conçut une grande rage de son échec et il en appela devant la Cour où Me Dubron tonna, en son nom, aux délices de l'inénarrable Eugène Motte qui s'était offert le voyage de Douai tout exprès pour appuyer son coreligionnaire et ami, — le diffamé par persuasion.

M. d'Hooghe, l'avocat si consciencieux et si éloquent, représentait nos collaborateurs.

Mais la Cour avait sans doute son siège fait, car, malgré le jugement de Lille et les excellentes raisons dont Me d'Hooghe l'avait appuyé, elle a condamné hier l'« Egalité de Roubaix - Tourcoing » *à trois cents francs d'amende et à quatre insertions dans les journaux.*

C'est trop ou trop peu, Messieurs de la Cour !

C'est trop, en justice ; et en droit, c'est trop peu, si l'on espère ainsi nous empêcher de clamer encore que le sieur Rousseau est un « républicain à l'eau bénite. »

Le catholique fervent qui nous a poursuivis les magistrats très chrétiens qui nous ont condamnés seront maudits du Pape pour avoir assimilé l'eau bénite à l'eau de la Deûle ! Nous ne voulons pas d'autre vengeance. Cependant, l'inénarrable Rousseau ne passera pas encore à notre caisse pour grossir de nos dépouilles le trésor de l'Union Sociale et Patriotique de Roubaix.

Qu'on se le dise dans la maison de M. Motte !

Nous revendiquerons jusqu'au bout, même contre la Cour, notre droit de critique.

TOUPET CLÉRICAL

Nous avons parlé, à diverses reprises, d'une chapelle dite de St-Antoine que le clergé de Notre-Dame veut faire ouvrir au Fresnoy.

Le Conseil d'Etat s'est opposé à l'ouverture de cette chapelle, en adoptant les motifs d'une délibération du Conseil municipal, qui donna même, à cette occasion, une bonne petite leçon de droit administratif à feu Laurenceau. Il est évident, en effet, que la fabrique de Notre-Dame qui se dit, chaque année, plongée dans la plus affreuse des misères, ne saurait, sans s'exposer à la faillite, abandonner une partie de sa clientèle, au profit d'une chapelle concurrente.

La Chapelle de Saint-Antoine n'a donc pas d'existence légale. Elle ne peut pas être ouverte.

Mais cela n'embarrasse pas les cléricaux, qui sont accoutumés à se moquer de la loi et de ses représentants. Aussi le *Journal de Roubaix* vient-il d'annoncer que M. l'Archevêque avait déjà désigné le titulaire de la nouvelle paroisse...

On n'a pas plus d'impudence ! L'archevêché sait, mieux que personne, que l'ouverture de cette chapelle n'est pas légalement possible et il forme d'un curé [illegible]

Nous espérons que M. le préfet et M. le Ministre des cultes relèveront le défi qui est sorti au Conseil d'Etat et à la loi.

G. LESUR.

L'EXPULSION DES JÉSUITES

Nous avons reçu du *Siècle* la lettre suivante :

Monsieur G. Lesur,
rédacteur à l'*Egalité*.

Nous avons l'honneur de vous remercier d'avoir bien voulu nous retourner la pétition pour l'expulsion des jésuites, avec les nombreuses signatures que vous avez obtenues.

Puisse votre exemple être suivi par tous ceux qui luttent avec nous, contre l'anticléricalisme.

Croyez, Monsieur, à nos sentiments distingués et dévoués.

L'Administrateur,
G. LEFEBVRE.

Brutalités maritales. — Le nommé Jacques Deweker, âgé de 50 ans, débourreur, demeurant rue d'Alger, cour du maréchal Bugeaud, 6, a été l'objet d'une plainte, portée contre lui par sa femme, au 5e commissariat.

Il aurait exercé des violences sur sa moitié.

Chaudes et... bouillantes. — Le jeune Louis Delgrange, âgé de 12 ans, demeurant rue de la Bruyère, 89, se tenait assis sur un sac de pommes de terre, près du chaudron d'une marchande de frites installée dans la rue.

A un certain moment, l'enfant reçut des projections de graisses bouillante et il fut assez grièvement brûlé à la tête et à l'avant-bras droit.

Après avoir reçu des soins du docteur Ballenghien le petit blessé a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Outrages aux agents. — Le nommé Charlet Auguste, âgé de 48 ans, tisserand, demeurant rue de la Chaussée, a été écroué au poste du 2e arrondissement sous l'inculpation d'outrages aux agents et d'ivresse.

Ivresse publique. — Henri M..., âgé de 28 ans, journalier, demeurant à Roubaix, a été l'objet d'une contravention pour avoir uriné, mardi soir, vers 8 h. 1/2, dans la rue de Condé.

Vieillard blessé. — Avant-hier soir, vers quatre heures, Louis Rachet, pensionnaire des Petites Sœurs des Pauvres, rue St-Jean, s'est blessé à la tête, en faisant une chute, place de la Fosse-aux-Chênes.

Après avoir reçu les soins du docteur Ballenghien, à la pharmacie Pauwels, le blessé a été reconduit à son domicile.

Les rentes des travailleurs. — Le 14 novembre, un accident est survenu chez Termynck frères, filateurs, rue du Nouveau-Monde.

Le nommé Dupas Paul, profession, fileur, âgé de 28 ans, demeurant rue Bayart, a eu le pouce gauche serré entre deux pièces métalliques du secteur du renvideur, contusion de ce pouce.

Le docteur Picquet a déclaré 5 à 6 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu le 13 novembre chez E. Moyart, filateur, boulevard Gambetta, 173. La nommée Nys Marie, soigneuse, âgée de 35 ans, demeurant rue Decrème, cour Parent, 2, a eu *le médius droit pris entre* deux engrenages en déclinant un gill-box. Il en résulte plusieurs plaies contuses. Le docteur Derville a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 14 novembre, un accident est survenu chez Léopold Carré, chaudronnier, rue de Ma Campagne, 78.

Le nommé Mahieu Jean, tourneur, demeurant rue Fabert, s'est coupé fortement l'extrémité de l'index droit en voulant marquer une pièce dans un tour.

Le docteur Butruille a déclaré quelques semaines d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Alfred Motte et Cie, *peigneurs de laines*, rue d'Avelghem, le 13 novembre. Le nommé Vercloen Jules, homme de peine, 32 ans, demeurant à Estaimpuis, a fait une chute d'un wagon lui occasionnant des plaies contuses de la face et du cuir chevelu.

Le docteur Leplata déclaré huit jours d'incapacité de travail.

— Le 13 novembre, un accident de travail s'est produit chez Requillart et Scrive, boulevard de Metz.

Le nommé Vanmansart Désiré, homme de peine, âgé de 53 ans, demeurant quai de Cherbourg, 2, en faisant une chute s'est contusionné le maxillaire inférieur.

Le docteur Dupa a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Un accident de travail est survenu chez Dutruel, camionneur, boulevard d'Halluin.

Le nommé Vilaeys Jean, charretier, âgé de 37 ans, demeurant rue Archimède, cour Losfeld, 15, s'est fait une contusion aux lombes.

Le docteur Butruille a déclaré 8 jours de repos.

Théâtre et Concert

Grand-Théâtre-Hippodrome. Direction, Ch. BARET. — (40e représentation de l'abonnement).

Dimanche 19 novembre, Matinée à 2 heures, le grand succès parisien : ROULBOSSE LE SALTIMBANQUE, avec M. Pouctal, 1er sujet de l'Ambigu.

Jeudi 23 novembre, FAUST, en représentation de gala, avec le concours de Mme Duval-Melchissedech, MM. Garret, Castel, Bresson, etc.

La location est ouverte.

Les concerts d'hiver. — La Municipalité a arrêté, ainsi qu'il suit, les dates des concerts d'hiver qui seront donnés par les sociétés subventionnées, dans la salle des Fêtes de l'Hôtel-de-Ville. Ces concerts auront lieu de 8 à 9 heures du soir.

L'Union des Travailleurs, le 4 décembre 1899.

L'Avenir, le 18 décembre 1899.

Les Mélomanes Roubaisiens, le 15 janvier 1900.

La Cœcilia Roubaisienne, le 22 janvier 1900.

L'Union des Travailleurs, le 29 janvier 1900.

L'Avenir, le 5 février 1900.

Les Mélomanes Roubaisiens, le 12 février 1900.

La Cœcilia Roubaisienne, le 19 février 1900.

LE ROI DES CAFÉS

ADOPTE PAR L'ARMÉE

Le plus hygiénique, le plus économique qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.
En vente, gros et détail : **68, rue de l'Epeule, et 208, rue des Arts, Roubaix.**

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 15 novembre 1899

NAISSANCES. — Adrienne Bosman, boulevard de Metz, maisons Willem, 10. — Maria Poulain, rue Charlemagne, 7. — Edouard Coppieters, rue de Soubise, cour St-Pierre, 19. — Marie Notebaert, rue du Luxembourg, fort Cordonnier, 1. — Henri D'Ivoye, rue de Denain, cour Desbonnet, 2. — Irène Naessens, rue Franklin, 36.

DÉCÈS. — Paul Chalo, 7 mois, rue Jemmapes, cour Fromont, 1. — Lucie Dissaux-Vile, 7 jours, boulevard de Strasbourg, 20. — Justine Staelens, 60 ans, rue Newcomen, 46. — Eugène 5 mois, rue de Mouvaux, cour Frère, 49.

TOURCOING

Une mort subite. — Mercredi matin, vers 6 heures, M. Edmond Devillers, a été trouvé mort dans son lit, la mort remontait environ à deux heures.

M. Edmond Devillers était âgé de 47 ans, il exerce la profession d'huissier, et bien que cette charge n'attire pas la sympathie, il avait sû se faire estimer de ses concitoyens.

La mort est dû à la rupture d'un anévrisme.

Un voleur de chien. — La police a mis en état d'arrestation, le nommé H. J. L., inculpé d'avoir volé à la Marlière, un chien, appartenant à M. Six, magasinier, et de l'avoir vendu au marché de Courtrai.

La Ligue des Droits de l'homme et du citoyen. — Les membres de la section Tourquennoise sont invités à se réunir vendredi soir à 8 heures 1/2, en son local habituel, chez Mme veuve Parisse, rue de la Paix.

Les contraventions. — La police a dressé hier 3 contraventions, dont 2 pour ivresse, et 1 pour tapage.

Les rentes des travailleurs. — Le 15 novembre, un accident est survenu chez M. J.-B. Briet, entrepreneur, rue du Sentier.

Le nommé Vincent Jules, âgé de 19 ans, en faisant une chute a été blessé à la main droite par un clou.

Le docteur Vienne a déclaré 5 à 6 jours d'incapacité de travail.

— Le 15 novembre, un accident est survenu chez Hector Sandrard et Cie, rue de Roubaix. Le nommé Devernay J.-B., homme de peine, en *portant une balle de laine*, a fait une chute, qui lui a occasionné des contusions des reins et du côté droit. Le docteur Dewyn a déclaré 5 à 6 jours d'incapacité de travail.

— Le 15 novembre, un accident de travail est survenu chez Flipo, filateur, rue du Château.

Le nommé Julien Sanzet, âgé de 19 ans, apprenti mécanicien, demeurant rue de Chateaubriand, a eu l'ongle du pouce droit arraché par une pièce de métal.

Le Docteur Catteau a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Le 15 novembre, un accident de travail a eu lieu chez M. Antoine Fraignac, chaudronnier, rue de Lille.

Le nommé Jules Beaupré, homme de peine, âgé de 22 ans, demeurant rue de la Lainie, a été accroché par une charrette qui lui a contusionné le côté droit.

Le docteur Bernard a déclaré 7 à 8 jours d'incapacité de travail.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 15 novembre 1899

NAISSANCES. — Seynave Albert, rue de Normandie, 10. — Duquesne Yvonne, rue de Rouen, 28. — Laurier Jeanne, rue du Brun-Pain, 71. — Omez Paul, rue Blanche, 6. — Steelandt Jeanne, rue de Melbourne. — Clacys Achille, rue de la Blanche Porte, 11. — Casier François, *aux Orions*. — *Ghesquières Carlos*, rue de la Blanche Porte, 247. — Macs Jean, rue de Lille, 182.

DÉCÈS. — Deguffrsi Léonard, 90 ans, rue d'Havré, 3. — Vande Casteele Nathalie, 70 ans, rue du Gravier de Neuville. — Legley Madeleine, 17 jours, rue de Gand. — Devillers Edmond, 47 ans, rue d'Havré, 7.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Don aux écoles. — M. Caen, délégué cantonal, a fait don à l'école de garçons de M. Mathieu de 120 paires de galoches, 120 paires de chaussons fourrés, 36 gilets de laine et 48 cachenez.

L'école des filles de la rue de la Gare se ressent aussi grandement de la générosité de M. Caen ; elle reçoit 36 châles en laine, 12 capulets, plus un lot important de tours de cou, capelines, bas, fourrures, gants, etc., spécialement destinés aux élèves de la classe enfantine.

Parti Ouvrier. — Ce soir, réunion du Comité exécutif pour se concerter sur la conférence dimanche prochain, avec le concours des citoyens Zévaès et Siauve, et le Congrès général de Paris.

Le citoyen De Beir a versé une somme de 2 fr. 50, bénéfice prélever de cinq mariannes socialistes.

Etat-Civil des 14 et 15 novembre 1899. — *Naissances.* — Valentine-Hyacinthe Déhart, cour Pierronne, 10. — Eugène-Léon-Alfred Delannoy, rue du Nord, maisons Thiers. — Emile-Arthur Farvacque, rue Duquennière. — Robert-Augustin-Julien Selosse, rue Trocadéro, 41.

Décès. — Gaston-Albert Dewière, 3 mois, rue de la Ruelle, 10.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Un pendu. — Mercredi dans l'après-midi, un sieur Henri Millescamps, domestique chez MM. Lesaffre à Marcq-en-Barœul a été trouvé pendu dans sa chambre qu'il occupait à l'estaminet de la « Ville d'Orchies ». On ignore les causes de ce suicide.

MOUVAUX. — Fête de la Mouvalloise. — La société chorale la « Mouvalloise », informe ses nombreux membres actifs et honoraires qu'elle célébrera sa fête annuelle de Ste-Cécile le dimanche 19 novembre prochain.

Un banquet sera servi à 5 h. 1/2 et un bal clôturera cette petite fête.

Pour l'œuvre de l'Hospice. — Une quête faite à l'issue du banquet des Anciens militaires a produit la somme de 15 francs.

BONDUES. — Adjudication. — Il sera procédé, le lundi 11 décembre 1899, à 3 heures du soir, à la mairie de Bondues, à l'adjudication de fournitures pour l'hospice durant l'année 1900.

L'adjudication comprendra 5 lots :
1er lot, épiceries, estimées 400 fr.
2e lot, farines grosses, estimées 1800 fr.
3e lot, viandes, estimées 700 fr.
4e lot, charbon, estimé 300 fr.
5e lot, bière, estimée 300 fr.

Le cahier des charges est déposé à la mairie, où chaque soumissionnaire peut en prendre connaissance.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 15 novembre 1899

Président : M. MARTIN

L'affaire des beurres de Hollande

Cette affaire est revenue hier devant la deuxième chambre du Tribunal correctionnel.

Nos lecteurs se rappellent, sans doute, qu'elle avait été appelée une première fois, et qu'elle fut renvoyée à une audience ultérieure à fin de complément d'expertise.

La question est de savoir si les beurres de Hollande sont falsifiés ou non.

Certains experts de l'administration, qui avaient été commis à cet effet, avaient trouvé peu d'acides volatils en dessous du taux normal, habituel aux beurres français, et concluaient que quand on trouve un indice bas, c'est que la présence de la margarine est caractérisée.

Mais les procédés d'analyses scientifiques sont-ils exacts et sûrs ?

Telle est la question que s'est posée le tribunal.

On a consulté un peu partout ; on a recueilli les avis de professeurs de chimie les plus renommés, du directeur du laboratoire de la station agronomique du Pas-de-Calais, etc. Enfin on a soumis des échantillons de ces beurres de Hollande à l'examen de M. Chastaing, professeur à l'Ecole de pharmacie de Paris.

M. Chastaing, assigné comme expert, est présent à l'audience. Sollicité par le président de faire connaître le résultat de ses recherches, il détaille tout ce que les analyses auxquelles il s'est livré, lui ont fait découvrir et conclut d'une façon quelque peu ambigue, en disant : « On ne peut pas dire que ce beurre est *margarine*, malgré le peu d'acides volatils qu'il renferme, *mais on ne peut pas dire qu'il ne soit pas non plus.* Tout dépend de la nourriture des vaches, de leur âge, ou de l'époque de l'année. »

Ce peu de certitude de la science a déterminé le Tribunal.

Une autre question a été posée à M. Chastaing : c'est la présence du borax, mais en petite quantité.

M. Chastaing déclare que le borax ne peut se trouver, *par hasard*, dans le beurre. Il a dû y être ajouté volontairement. Mais par qui ? Serait-ce le fermier qui l'aurait mis dans le lait, comme moyen de conservation et qui ne l'aurait pas retiré ensuite ? Ou bien serait-ce le fabricant, l'expéditeur ou le marchand en gros ? Il lui est impossible de le dire. Mais il affirme que si la présence du borax dans le beurre est constatée, c'est que ce produit y a été *volontairement* ajouté. Qui est le coupable ? *That is the question !*

Un incident

Dès que M. Chastaing a terminé sa déposition le président dit qu'il va donner la parole à M. Lescœur, professeur de l'université de l'Etat, à Lille pour déposer sur les points scientifiques qu'il avait à élucider. A ce moment, le substitut du procureur de la République, M. Hirsch, qui remplit les fonctions de ministère public, se lève et dit : « M. Lescœur ne peut déposer comme témoin. — J'ai là une facture d'un expéditeur de beurre disant que, en cas de contestation, il y a lieu de s'adresser à M. Lescœur. Dans ces conditions, ce professeur ne présente pas les conditions d'impartialité suffisantes. »

En suspectant ainsi la bonne foi et l'honnêteté du professeur, le substitut a montré de sa part une grosse ignorance de la loi. Aussi, le défenseur des prévenus et le tribunal se sont chargés de rappeler à M. Hirsch que le Code a fixé l'énumération *précise* des témoins récusables et que le conseil d'un inculpé n'y figure pas.

M. le président a averti M. Hirsch de son erreur et lui a demandé s'il maintenait sa demande de récusation. — « Parfaitement » répondit le substitut.

Et aussitôt le Tribunal, sans même se retirer en chambre du conseil pour délibérer, dit que M. Lescœur sera entendu comme témoin, attendu qu'il n'est ni parent, ni allié des inculpés.

Le professeur fait sa déposition qui ne nous apprend rien de nouveau.

Enfin, le Tribunal rend son jugement en disant que :

Attendu qu'on ne peut pas dire que le beurre est falsifié ou qu'il ne renferme pas de margarine ; qu'il y a doute et qu'en conséquence le doute doit être favorable aux prévenus ;

Les renvoie des fins des poursuites.

Que, en ce qui concerne la présence du borax, on ne peut certifier qui l'y a mis ; qu'il y a doute ;

Par ces motifs,

Les renvoie des fins des poursuites.

En conséquence, les prévenus, au nombre de six, sont acquittés.

Il y a encore de beaux jours... pour la margarine !!!

Un mendiant irascible

Le nommé Mathon Lévy, encore un juif, a le *don de ne pas* plaire — oh ! mais, pas du tout ! — au grand rabbin de Lille. Il paraît qu'autrefois quand celui-ci était à Reims il a été menacé d'un revolver par Mathon. Dernièrement ce « maufais chuife » vint à Lille et demanda l'aumône. Il retrouva le grand rabbin et le menaça encore du revolver.

Cet « ecclésiastique » ne fit *ni une, ni deux*, il fit empoigner le mendiant qui vient d'être gratifié de 6 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

Contrefaçons

Deux affaires de contrefaçons, commises au préjudice de la Société Auer, et tombant sous le coup des articles 40 à 49 de la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention sont renvoyées au 6 décembre prochain. Les prévenus sont : Léon Nicolas, actuellement en fuite, à qui on a saisi un poinçon reproduisant très exactement la marque de la Société Auer, poinçon qu'il avait fait faire par le sieur Lebrun, graveur, 3, rue Pellart, à Roubaix ; et Launay Fernand, prévenu libre.

G. C.

FINIS ANGLIÆ

Est-ce qu'Albion déjà serait en décadence ?
Ses soldats sont baltus, ses boxeurs assommés ;
Ses savons sans parfum, empestant le suif France,
Par votre exquis **Congo** sont partout désarmés.

Albert Oussier, au parfumeur Vaissier.

SUR LA PRESCRIPTION DU DOCTEUR

Mme Roch, rue St-Nicaise, à Lille, nous autorise à porter à la connaissance du public que grâce au **Dépuratif Delezenne** et au **Baume Sainte-Geneviève**, prescrits par un docteur de Lille, son fils a été guéri rapidement d'un eczéma impétigineux qui avait résisté à tout traitement. On nous signale également de Roubaix un cas de guérison d'eczéma couteux datant de 14 ans. Ces remèdes sont réellement étonnants d'efficacité.

Ils accomplissent partout des miracles de guérison dans les cas les plus invétérés d'eczémas, dartres, ulcères et plaies de varices, boutons, acné, irritations, âcretés, démangeaisons, vices du sang, ainsi que le constatent journellement les médecins les plus distingués. Le dépuratif coûte **4 fr.** le flacon, le **Baume 1 fr. 50** le pot. — On trouve ces remèdes au dépôt général chez M. DUBUS, pharmacien, 7, rue des Arts, à Lille, ainsi que chez la plupart des pharmaciens et notamment :

A Lille, chez MM. Baratte, pharmacien, rue de Paris ; Berthou, rue de Lille, à **La Madeleine** ; Bœlde, au **Pont-de-Marcq** ; Brunean, rue Nationale ; Courtin, rue St-André ; Decraemer, rue de Juliers ; Decroix, rue d'Esquermes ; Evrard, rue de Douai ; Delahaye, rue Nationale ; Deroubaix, rue Puébla ; Dufour, rue des Postes ; Fache, rue Pierre-Legrand ; Fabre, rue de la Monnaie ; Hérin, rue des Sarrazins ; Leclercq, rue Colbert ; Lesage, rue Sadi-Carnot, à **Hellemmes** : Maquart, à **Canteleu** : Mayeur, 116, rue des Guinguettes ; Pollet, 57, rue Massena ; Parsy, St, route de Roubaix, à **Mons-en-Barœul** : Tanche, 267, rue du Long-Pot ; Ritter, place Richebé ; Wasse, rue Esquermoise, 81 *bis*.

Du Flamy, rue de Dunkerque, 57, à **Armentières** : Deffontaines, à **Aniche** : Fontaine, à **Abbeville** : Reynaud, à **Auxin** : Buquet, à **Annœullin** : Delattre, rue Meaulens ; Desaix et Leroy, rue St-Hubert ; Dusevel, rue Emile-Lenglet, Letailleur, Petite-Place, à **Arras** : Blanchard, à **Avesnes-lez-Aubert** : Chanveau, place d'Armes, à **Avesnes-sur-Helpe** : Catrice, à **Aire-sur-la-Lys** : Morvilliez, Fiquet et Dacheux, à **Amiens** : Dewinter, à **Bailleul** : Debaecker, à **Bergues** : Jomin, Briffard et Cappon, à **Boulogne-sur-Mer** : Denis, à **Baisieux** : Anssel, à *Béthune* : *Longueval*, à **Bourbourg** : Deschildre, à **Comines** : Biencourt, Lheureux, successeur de Yardin, Mercier et Serret, à **Calais** : Flouquet, à **Carvin** : Bont, à **Condé** : Lambert, à **Cassel** ; Masset, à **Cambrai** : Danès, à **Coudekerque-Branche** : Deleury, à **Cysoing** : Samsoen, à **Croix** : Selles, à **Douai** : Ruskoné, rue de Bellain, à **Douai** : De Lyile, place Jean-Bart, et Gossieaux, rue Neuve, à **Dunkerque** : Dignoire, à **Estaires** : Ferrier, à **Fresnes** : Motte, à **Fourmies** : Brunelle, à **Fournes** : Vallée, à **Fayt-le-Franc** : Demoulin, à **Gravelines** : Dacheville, à **Hénin-Liétard** : Gruyelle, à **Hauhourdin** : Lermout, à **Hazebrouck** : Léger, à **Hirson** : Carrez et Salembier, à **Loos** : Piette, au **Cateau** : Cailliez, à **La Bassée** : Legay, à **Lens** : Lagneau, à **Lys-lez-Lannoy** : Duponl, à **Lannoy** : Cousin, à **Lourches** : Barbry, à **Laventie** : Lequien, à **Linselles** : Lecler, au **Quesnoy** : Beyaert, à **Lomme** : Bonvarlet, à **Marchiennes** : Huart et Montury, à **Maubeuge** : Lefebvre, à **Merville** : Schutelaere, à **Waloo-les-Bains** : Verclytte, à **Nieppe** ; Sajot et Couplet, à **Orchies** : Pélagne, à **Quesnoy-sur-Deûle** : Denis, à **Pont-à-Marcq** : Claie, à **Raismes** : Corbeaux, Deblock, Deleporte, Druon, Gerreth, Hennequant, Lellon, Reberghe, Taillier, Turlure, à **Roubaix** : Vanhove, à **Steenwerck** et à **Steenwoorde** : Craper et Herin, à **Saint-Amand** : Broutin, à **Somain** : Ferez, à **Solesmes** : Thellier, rue Vissocq, à **St-Omer** ; Delahaye, à **Seclin** : Legacy, à **St-Pol-lez-Dunkerque** : Lequien, à **St-Pol-sur-Ternoise** : Garin, à **Saint-André** : Wattiez, à **Templeuve** : Boyaval, Claeys, Descelers, Dubois, Loogieter, à **Tourcoing** : Solus, à **Tergnier** : Gillion, à **Trélon** : Bernard, successeur de Persignat, rue du Quesnoy, à **Valenciennes** : Deleplanque, à **Villers-Outréaux** : Turlure et Blanckaert, à **Wattrelos** : Pottiez, à **Watten** : Flament, à **Wasquehal** : Lelong, à **Wambrechies**.

Dépôts principaux pour la **Belgique** : Lequeux, chaussée d'Ixelles ; Heupen, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères ; et Van Remoortel, rue de l'Ecuyer, à **Bruxelles**.

OBSERVATION TRÈS IMPORTANTE. — Les personnes qui ne trouveraient pas les remèdes Delezenne chez leur pharmacien, pourront s'adresser : Pharmacie DUBUS, 7, rue des Arts, Lille. L'envoi leur sera fait contre mandat-poste accompagnant la lettre de demande.

LA VUE
conservée et améliorée
par l'emploi des verres **SILEX-ACHROMATIQUE**

Pince-nez et lunettes nouveaux systèmes ne tombant ni blessant le nez. OPTIQUE, jumelles de théâtre, baromètres, thermomètres pour industries et autres. Alcoomètres, pèse, niveaux, boîtes à compas, compte-fils, loupes, boussoles, etc.
Yeux artificiels. Lunetterie riche et ordinaire. Pince-nez depuis 1,25. Lunettes depuis 0.75.

A L'OPTOMÈTRE, JOSÉ, Opticien spécialiste
49, Grande-Rue (Place de la Liberté)
ROUBAIX

Le Gérant, Jean PIOTEIX.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*,
28, Rue de Fives, 28

GALERIES LILLOISES

45, 47, 49, Rue Nationale, LILLE

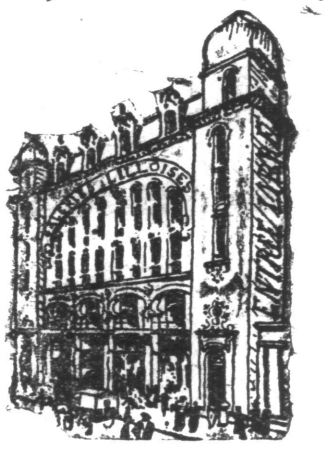

AVIS

Du 19 Novembre au 18 Décembre

LIQUIDATION

avec

Rabais considérable

de 17,845 paires de

CHAUSSURES

Aux

GALERIES LILLOISES

Le 1er Janvier 1900

RÉOUVERTURE

du rayon de

CHAUSSURES

entièrement reconstitué aux goûts de Lille et du Nord

L'ATELIER DE COUTURE des Galeries Lilloises se recommande par le travail soigné de ses costumes, par le choix élégant de ses modèles et par la modicité de ses prix.